



Commission Air, Odeurs, Bruit

04 novembre 2025

Mairie de Grande-Synthe

Compte-rendu

Président : M. Martial BEYAERT, maire de Grande-Synthe

PARTICIPANTS :

Mme. BAIL, ESL

M. BECUWE, SPPPI

M. BERRIER, SIM ENGINEERING

Mme. BRIDIER-JACOB, ALUMINIUM DUNKERQUE

Mme. CAILLIAU, ARCELORMITTAL

Mme. CASTEL, MAIRE DE MARDYCK

Mme. CONSTANS, ADELE

Mme. COOLS, MEDEF CÔTE D'OPALE

Mme. CUINET, EQIOM

Mme. DE BAERDEMAEKER, SPPPI

M. DAUBINE, DPC

M. DEBRIL, PORT DE DUNKERQUE

Mme. DELAETER, SPPPI

M. DOUTRELANT, HSEI

Mme. DRYJANSKI, ATMO HAUTS-DE-FRANCE

M. DUCROCQ, CLCV GRANDE-SYNTHÈSE

Mme. DUCROCQ, CLCV GRANDE-SYNTHÈSE

M. FANIART, VERSALIS France

Mme. FOURNIER, ECOSYSTEMED

M. FOURNIER, ADELFA

Mme. GALLEZOT, SNF

Mme. HOCQUET-DUVAL, CLCV

Mme. JOVENIN, FONDOIR BUCHEZ



Mme. LAHMINI
M. LANDKOCZ, VILLE DE DUNKERQUE
M. LEFEBVRE, ORRCH'IDEES
M. LEFRANÇOIS, SPPPI
M. LEROUX, CCILHDF
M. MUYS, RESEAU HOMME&NATURE 59/62 DU MNLE
M. PETETIN, CLCV
M. PORAS, ENCIE CENTRALE DK6
Mme. ROCHER, LES AMIS DE LA TERRE
M. SENAME, ADELFA
M. SENNICOURT, MAIRIE DE SAINTE-MARIE-KERQUE
Mme. SIEJA, CUD
Mme. SOIRANT
M. VANHOUTTE, VERKOR
Mme. VENART, STD
Mme. VIARD, IMERYS

Introduction de M. BEYAERT - Président de la Commission « air, odeurs, bruit ».

M. BEYAERT indique qu'il est heureux de retrouver les membres pour la Commission « Air, odeurs, bruit » de l'année 2025. Il rappelle que la précédente réunion, tenue le 26 novembre 2024, avait porté notamment sur l'évolution des rejets atmosphériques des industriels du territoire Côte d'Opale Flandre présentée par le SPPPI, sur les résultats de l'étude d'ATMO concernant les particules fines, ainsi que sur les avancées du projet de thèse de Yamina Allouche consacré à l'évaluation du potentiel oxydant des particules fines PM2.5 selon leurs sources d'émission.

Il précise qu'aujourd'hui la commission se réunit pour examiner le bilan 2024 des rejets atmosphériques des industriels présenté par le SPPPI, le bilan 2024 de la qualité de l'air en Côte d'Opale Flandre établi par ATMO, ainsi que le bilan du réseau de mesure du bruit présenté par Sim Engineering.

Il ajoute que la présentation du PRSE4 ne pourra malheureusement pas avoir lieu, la personne chargée de l'intervention étant souffrante et n'ayant pu être remplacée. Il annonce enfin qu'il peut désormais aborder le premier point de l'ordre du jour.



Lien vers les présentations : [Bilan & Perspectives 2021](#)

1. Présentation du bilan des rejets industriels, SPPPI

➤ **Présentation du bilan des rejets industriels** : présentée par Mme. DELAETER.

Questions/réponses :

M. MUYS affirme qu'on leur communique toujours des chiffres datant d'un an. Il explique que, lorsqu'il mène des actions de prévention, l'impact industriel était déjà présent, avec de nombreux projets d'entreprises sur le littoral demandant des autorisations pour fonctionner. Il souhaitait savoir si, lorsqu'une entreprise s'installe, les prévisions des retombées futures sur le secteur sont intégrées, notamment pour les projets en cours comme VERKOR.

Il ajoutait que, connaissant les substances cancérogènes et les atteintes potentielles à la santé, ils préféreraient que la prévention soit faite en amont plutôt que d'être informés un an plus tard de ce qu'ils avaient subi.

Mme. DELAETER indiquait qu'elle ne disposait pas de données prévisionnelles et que, par conséquent, celles-ci n'étaient pas intégrées.

M. LEFRANÇOIS expliquait que, dans le cadre des dossiers d'autorisation environnementale, les exploitants (en particulier les plus grosses installations) avaient l'obligation de réaliser une interprétation de l'état des milieux. Il précisait que cette démarche consistait à effectuer des prélèvements dans l'environnement et à mener différentes campagnes de mesures sur les polluants susceptibles d'être émis par l'industrie concernée. Ainsi, si l'activité future prévoyait des rejets de COV, des mesures étaient effectuées dans l'air, et éventuellement dans les sols, ainsi que sur les poussières, afin d'évaluer l'état initial du milieu autour de la future installation et de vérifier la conformité avec les valeurs réglementaires.

Il ajoutait que, si un problème était identifié, l'exploitant pouvait se voir refuser son implantation, ou se retrouver dans l'obligation de mettre en place des dispositifs de traitement supplémentaires pour réduire ses émissions.

Il indiquait ensuite que les éléments mesurés étaient intégrés dans l'évaluation du risque sanitaire, laquelle prenait en compte la situation environnementale existante ainsi que les rejets potentiels à venir. Les activités déjà présentes étaient donc considérées, et les émissions futures envisagées par l'exploitant venaient s'y ajouter.

Il concluait que, de ce fait, lors de l'implantation d'un industriel, ces aspects étaient bien examinés.

M. MUYS se demande si l'on n'atteint pas la limite de ce que les populations peuvent accepter, étant donné que les émissions présentes ne diminuent pas et continuent au contraire d'augmenter.



M. LEFRANÇOIS explique qu'il y a soit des fermetures susceptibles d'améliorer la qualité de l'air, soit des changements de procédés avec des systèmes de filtration, comme cela avait été évoqué lors des réunions précédentes, notamment pour ArcelorMittal avec la mise en place de Greenstep sur leurs installations. Il précise que des mesures techniques sont donc mises en œuvre par les industriels pour réduire les émissions.

M MUYS souligne que récemment, avec VERKOR, certains polluants ont été émis depuis le début de la production, ce qui suscite des interrogations. Il estime qu'il faudrait davantage de mesures de prévention et connaître au maximum ce que l'industriel peut faire pour éviter l'augmentation et l'accumulation de ces polluants.

M. LEFRANÇOIS explique que lorsqu'un industriel s'implante, il y a inévitablement des rejets, même si certains secteurs, comme le traitement de l'eau, peuvent fonctionner en circuit fermé. Pour le traitement de l'air, cela n'existe pas encore, mais il est possible que des technologies futures permettent une purification totale et des circuits fermés. Pour l'instant, ces dispositifs ne sont pas commercialisés, et un certain rejet subsiste. Toutefois, il précise que ce rejet est encadré et limité par l'arrêté préfectoral, qui fixe les limites des émissions qu'un industriel peut avoir.

M. MUYS indique que, pour le projet Ameli c'est l'association qui a dû évaluer l'exposition des populations afin de retirer un dossier qu'il jugeait complètement aberrant. Il précise toutefois que ce n'est pas le rôle d'une association de décider de l'implantation d'une industrie ou de prendre des décisions comme fermer une autre usine à 50 km, ce qu'il considère comme un non-sens.

M. LEFRANÇOIS rappelle que le processus réglementaire prévoit, pour certains sites, une phase préliminaire, éventuellement avec la CNDP, permettant d'exprimer des observations. Ensuite, la procédure réglementaire inclut l'enquête publique ou la consultation du public, offrant également la possibilité de présenter des éléments contradictoires au dossier soumis par l'exploitant. Il précise que ces démarches peuvent conduire, le cas échéant, à un refus d'autorisation par le préfet, et que ces possibilités existent toujours.

M. MUYS souligne qu'ils comprennent le cadre réglementaire, mais que leur priorité est la prévention et le principe de précaution pour l'agglomération et la population, et que c'est cela qui doit être pleinement mis en avant.

M. FOURNIER demande, en revenant sur la diapositive des poussières totales, si celles-ci incluent également les particules fines, car on évoque toujours 2 700 tonnes de rejets annuels. Il souhaite savoir si les particules fines, en particulier les ultrafines comme les PM2,5, sont comprises dans ces données ou si cela concerne autre chose.

Mme. DELAETER précise que normalement, il s'agit de la totalité des poussières, donc que les particules fines y sont incluses.

Mme. DELAETER reconnaît que c'est une bonne remarque et indique qu'il serait éventuellement possible de dissocier ou d'ajouter une partie sur les particules fines, et qu'elle en prend note pour la prochaine commission.

M. FOURNIER explique que cela fait longtemps que l'on demande que les particules ultrafines soient réglementées, mais que cette décision relève des autorités nationales ou européennes. Il mentionne que l'association Respire a effectué des mesures autour du site d'ArcelorMittal, principal émetteur de particules fines (PM2,5, PM10 et ultrafines), et a relevé des concentrations inquiétantes, souvent supérieures à 100 microgrammes par m³ d'air, bien au-delà des normes de l'OMS. Il souligne que ces mesures, réalisées avec une méthodologie scientifique validée par le CNRS, confirment que les données officielles ne reflètent pas toujours la réalité des panaches polluants qui atteignent les zones habitées. Il insiste sur le manque de données sur les particules ultrafines et leur impact sur la santé. Pour remédier à cela, il indique qu'un institut écocitoyen est en cours de constitution, sur le modèle de Fos-sur-Mer, impliquant citoyens volontaires, chercheurs et universités dans le cadre du programme Orch'idées de sciences participatives. L'objectif est de produire des données scientifiques fiables sur l'état de la pollution et de proposer des mesures pour réduire ces émissions, qui restent très importantes malgré certaines baisses, avec toujours plusieurs milliers de tonnes de polluants rejetés chaque année.

M. LEFRANÇOIS indique qu'il n'a pas de remarque particulière. Il rappelle que les valeurs de référence de l'OMS sont soit des moyennes annuelles, soit des moyennes sur 24 heures, et non sur des périodes très courtes comme cinq minutes, un quart d'heure ou une demi-heure. Il insiste sur le fait que les comparaisons doivent se faire selon les temporalités définies par les critères de l'OMS, et précise qu'il n'en reste pas moins possible d'observer des pics si l'on se trouve directement sous un panache de fumée, mais que la question est de savoir la durée d'exposition.

M. LEFEBVRE affirme qu'il est temps, en tant que citoyen, de disposer de données fiables, et s'interroge sur l'origine des chiffres présentés. Il souligne que, selon le rapport du CNDP de mars 2023, ArcelorMittal émet 12,1 millions de tonnes de CO₂, alors que le tableau présenté indique un chiffre inférieur pour toutes les industries de la région, ce qui le conduit à douter de la fiabilité des données. Il considère que, lorsque les industries elles-mêmes fournissent ces chiffres, il y a un conflit d'intérêt, et qu'il serait nécessaire que des organismes indépendants fournissent ces informations. Il souligne également l'importance de connaître l'emplacement et le type des capteurs utilisés, rappelant que les microparticules (entre 0,03 et 0,1 micron) se déposent dans les poumons, passent dans le sang et peuvent atteindre tous les organes, ce qui est préoccupant puisque le cancer est la première cause de mortalité en France. Il conclut en insistant sur la nécessité d'obtenir des chiffres fiables, ce qu'il estime ne pas être le cas ici.

M. LEFEBVRE rajoute qu'il est indispensable d'être très précis dans les termes employés, car certaines formulations utilisées par les industries peuvent prêter à confusion. Il donne l'exemple des pesticides, souvent désignés comme « produits phytosanitaires », une expression qui peut laisser penser qu'ils seraient favorables à la santé. Il estime que ce décalage entre les mots et la réalité est problématique et souligne l'importance d'une grande rigueur dans la façon de nommer les choses.

M. LEFRANÇOIS répond qu'il veille justement à être précis puisqu'il parle de particules ultrafines, en particulier des PM2,5. Il indique que, selon les données du CITEPA, les trois quarts de ces particules proviennent du chauffage, de l'agriculture et du transport.

M. FOURNIER précise que ces chiffres concernent les données nationales et non la situation locale.

M. LEFRANÇOIS rappelle que le transport constitue malgré tout une source importante de pollution en milieu urbain, notamment en raison du réseau autoroutier présent sur le territoire.

M. FOURNIER Il souligne que, dans leur région, d'autres facteurs contribuent davantage que le transport ou l'agriculture, notamment l'industrie, ce qui est bien connu. *

M. LEFRANÇOIS précise qu'il ne nie pas la contribution de l'industrie, mais qu'il est important de considérer également les autres sources. Il insiste sur le fait qu'aucune information n'est cachée et que les données présentées ne sont pas erronées. Il reconnaît toutefois que des erreurs peuvent survenir, par exemple à cause de facteurs de conversion mal appliqués par les industriels. Il ajoute que les données proviennent du site européen centralisant l'ensemble des informations et qu'elles ont été validées par l'inspection des installations. Il explique enfin que toutes les valeurs ont été vérifiées et comparées à des contrôles inopinés afin de corréler les données transmises, et qu'aucune valeur n'est rapportée de manière approximative.

Mme. BRIDIER-JACOB répond concernant la partie CO₂, en précisant qu'elle peut rassurer sur la fiabilité des données, puisque les sites sont inspectés cinq fois par an sur ces questions. Elle ajoute que les chiffres sont corrects, mais qu'il faut simplement bien comprendre la manière dont ils sont présentés.

Mme. ROCHER explique que, lorsqu'on présente des chiffres pour observer les évolutions au fil des années, il est important de disposer de données brutes afin de mesurer les quantités réelles et les milliers de tonnes concernées.

Elle constate que les émissions semblent diminuer au fil du temps, mais que si la production baisse également, cela peut donner une image trompeuse et amener à se satisfaire trop rapidement des résultats.

Elle remarque aussi qu'ArcelorMittal apparaît souvent en tête, et elle estime qu'il serait utile de zoomer sur certaines substances et de les schématiser afin de rendre les évolutions réellement comparables d'une année sur l'autre. Sans cela, ajoute-t-elle, on compare des éléments qui ne devraient pas l'être.

M. LEFRANÇOIS explique qu'on ajoute une information complémentaire en précisant que, telle année, le haut-fourneau s'arrête pendant une certaine période et que, de ce fait, la production diminue. Il rappelle que, par principe, un industriel cherche à produire davantage, rarement moins, même si des aléas peuvent survenir. Il ajoute que l'on fournit souvent ce type de précision, car le but n'est pas de livrer une donnée brute en se contentant d'annoncer un chiffre.

*Après vérification, les données évoquées par M. LEFEBVRE, repris dans le rapport de la CNDP, datait de 2021, sont cohérents avec les valeurs reprises dans le tableau présenté (11,85MT) contrairement à ce que M. LEFEBVRE a précisé.



Mme. ROCHER répond que oui, mais que l'information est donnée oralement.

M. BEYEART explique qu'il s'agit d'un tableau à deux entrées : d'une part, la production qui évolue d'année en année, et d'autre part, les process qui changent également. Il précise qu'il est intéressant de mesurer l'impact de l'évolution des process, notamment dans le cadre de la décarbonation du Dunkerquois, car un changement de process entraîne une diminution de la pollution. Il souligne que si une usine ferme, il n'y a plus de pollution, mais qu'une amélioration du process permet un impact plus acceptable et protecteur. Il ajoute qu'on ne peut pas se limiter à l'évolution de la production d'une année sur l'autre et cite l'exemple de Ball Packaging, qui a modifié son process et pollue désormais moins. Enfin, il insiste sur le fait que les industriels doivent être confrontés à leurs responsabilités pour produire de manière plus respectueuse de l'environnement et de la santé.

M. PETETIN s'interroge sur le fait qu'il existe un important décalage entre les émissions totales nationales et les émissions industrielles. Il demande si, au niveau régional ou territorial, on observe le même écart en pourcentage pour les poussières entre le total et la part attribuée à l'industrie.

Mme. DELAETER explique qu'elle ne sait pas si, au niveau régional, les données sont disponibles à ce degré de détail. Elle précise que l'on dispose des données des industriels, mais ignore si les parts régionales sont connues. Elle ajoute qu'il faudrait éventuellement vérifier pour les ajouter, car elle ne possède pas les données régionales.

M. FOURNIER explique que le premier émetteur national de France se trouve sur leur territoire, ce qui entraîne forcément une surreprésentation des rejets industriels dans cette région.

M. LEFRANÇOIS explique que lorsque cinquante émetteurs rejettent quarante tonnes chacun, cela représente deux mille tonnes. Il souligne que la présence d'un gros émetteur ou d'un grand industriel ne signifie pas forcément que le territoire est le plus impacté.

M. FOURNIER souligne qu'il émet tout de même 10 % des émissions industrielles de CO₂ en France.

M. LEFRANÇOIS explique que toutes les activités industrielles n'émettent pas forcément du CO₂, mais peuvent produire des poussières. Il prend l'exemple de territoires où la présence de carrières entraîne d'importantes émissions diffuses de poussières. Il ajoute que certains types d'activités, sans combustion, n'émettent pas de CO₂ mais génèrent néanmoins des poussières. Il précise que, si l'on compare les données, ces émissions représentent effectivement 1 % des émissions nationales.

Mme. CASTEL affirme qu'elle est surprise d'entendre que les données seraient fausses, rappelant qu'elles proviennent des services de l'État, impartiaux et contrôlant les industriels. Elle souligne que le travail réalisé est sérieux et que les capteurs sont placés de manière stratégique, avec un souci de transparence.

Elle précise que certains détails peuvent être obtenus auprès de la DREAL et que la présentation suit des normes permettant la comparaison des données. Elle note que des

variations ponctuelles, comme certaines augmentations en 2024, s'expliquent par des événements spécifiques.

Enfin, elle s'interroge sur certaines augmentations des émissions de plomb pour FERROGLOBE et HSWT et se demande si elles résultent de changements dans les modes de production.

Mme. DELAETER précise qu'elle n'a pas l'information pour HSWT, mais qu'il sera possible de la fournir après la réunion. Pour FERROGLOBE, elle indique que les inspecteurs ont noté une forte baisse des émissions en 2023, liée à une production réduite de moitié par rapport à 2022, en raison du coût de l'électricité et de la maintenance des filtres, et que 2024 correspondrait à une reprise d'activité.

Mme. CASTEL précise que, malgré tout, ils avaient une moyenne très basse auparavant.

Mme. DELAETER précise qu'elle ne dispose pas des informations pour 2021, mais qu'elle les notera et pourra les communiquer ultérieurement.

M. LANDKOCZ précise que l'Institut Écocitoyen existe depuis 2020 et critique le fait que l'université et le groupe Oorch'idées aient été associés aux communications sans que leurs membres ou chercheurs n'aient été consultés.

M. FOURNIER précise qu'ils sont impliqués dans ce projet.

M. LANDKOCZ rappelle que le projet initial est porté par les universités et souligne que certains chercheurs ne souhaitent pas participer à l'institut écocitoyen créé dans ces conditions. Il critique le manque de transparence dans l'utilisation des données sur la qualité de l'air et la santé, notant des incohérences entre résultats acceptés et rejetés, et insiste sur le fait que l'université n'est pas associée à cette initiative, qui relève du gouvernement.

M. LEFEBVRE explique qu'ils mettent en doute les résultats fournis, ce qui relève de leur rôle, et souligne qu'ils devraient tous travailler ensemble pour la santé des citoyens et des enfants. Il ajoute qu'il est choqué que certains industriels ne semblent pas se soucier de la santé de leurs propres enfants, et insiste sur l'importance d'aborder la question de la santé.

M. BEYAERT réagit vivement en demandant si M. Lefebvre pense réellement que certaines personnes autour de la table ne se soucient pas de l'avenir ou de la santé de leurs enfants. Il estime que de tels propos devraient être retirés. Il affirme qu'il n'y a ni "bons" ni "mauvais", ni donneurs de leçons d'un côté et complaisants de l'autre, et juge cette opposition comme un dogmatisme pitoyable.

M. LEFEBVRE affirme que se soucier de la santé de ses enfants implique de se préoccuper des émissions produites, ce qu'ils font. Il précise qu'ils s'intéressent aux rejets dans l'atmosphère des Hauts-de-France et qu'ils souhaitent simplement disposer de chiffres fiables.



M. SENAME rappelle que Dunkerque s'est historiquement construit sur un choix assumé d'accueillir des industries à risques, une orientation qui perdure encore aujourd'hui. Il souligne que le territoire pourrait bientôt voir doubler le nombre de sites Seveso et que certaines normes, notamment dans le nucléaire, sont régulièrement relevées, rendant les dépassements moins visibles.

Il déplore que la région attire surtout les mêmes types d'entreprises industrielles, tandis que d'autres secteurs plus valorisants s'installent ailleurs. Il évoque aussi les risques futurs, comme la montée des eaux et les difficultés financières liées aux projets nucléaires, estimant que ces réalités continueront de marquer le territoire pendant longtemps.

M. LEFRANÇOIS rappelle que leur objectif est la transparence et que les données présentées sont vérifiées : contrôles des services de l'État, contrôles inopinés, corrélations avec les flux émis et vérifications au niveau européen. Il affirme que plusieurs niveaux de contrôle garantissent la fiabilité des chiffres, tout en disant qu'il entend la remarque formulée.

Mme. CONSTANS répond que les propos de M. LANDKOCZ, évoquant une récupération politique auprès des écologistes, sont faux. Elle rappelle que les écologistes travaillent sur de nombreux sujets et que les instituts écocitoyens existent depuis plus de dix ans dans différents territoires, pas seulement à Fos-sur-Mer. Elle estime que les propos tenus n'ont pas été repris alors qu'ils ne sont pas acceptables dans ce contexte.

Mme. BAIL, coordinatrice de l'observatoire local de santé, déplore la récupération politique de son travail et précise qu'elle n'est pas militante, travaillant uniquement sur les données avec des universitaires. Elle critique le manque de démocratie dans certaines prises de décision et le monopole des débats, qui empêche d'autres participants de s'exprimer et éclipse le travail réalisé par de nombreuses personnes sur le territoire.

2. Présentation des résultats de l'étude des particules fines, ATMO

➤ **Présentation des résultats de l'étude des particules fines ATMO** : présentée par Mme. DRYJANSKI.

Questions/réponses :

Mme. CONSTANS demande pourquoi le PM1.0 n'est pas mesuré : est-ce une limitation des capteurs, hors de votre mission, ou pour une autre raison ?

Mme. DRYJANSKI explique que des études sur le sujet ont été présentées l'année précédente et que le travail se poursuit. Elle précise que la région ne se limite pas aux polluants réglementés et que, sur décision des instances d'ATMO, des études sont menées sur le PM1, les pesticides depuis 2005, ainsi que sur les pollens, qui posent un réel problème de santé publique. Elle ajoute qu'ils collaborent avec certains territoires dans le

cadre d'un programme européen et explorent d'autres polluants, ce qui pourrait poser de nouvelles questions à l'avenir.

M. FOURNIER indique que cela lui permet de rebondir sur le programme AQAH, destiné à améliorer la qualité de l'air en Hauts-de-France, qu'ATMO déploie sur l'ensemble de la région avec les territoires, notamment pour impliquer les citoyens dans ce programme d'études et de recherches. Il précise qu'il y est effectivement question de mener des recherches sur les PFAS, les microplastiques, les particules ultrafines et les pesticides. Il ajoute qu'il croit se souvenir qu'ATMO mesurait autrefois les pesticides et demande si l'organisme le fait encore.

Mme. DRYJANSKI répond que oui, mais qu'ATMO le fait plus difficilement.

M. FOURNIER dit qu'il souhaite savoir sur quels types de programmes on travaille plus spécifiquement sur les territoires, en particulier au sein de la communauté urbaine qui est mentionnée.

Mme. DRYJANSKI explique qu'ils n'ont pour l'instant aucun résultat disponible ou exploitable, et qu'ils ne peuvent donc pas le présenter. Elle précise que, lorsque ce sera disponible, toutes les données produites par ATMO sont diffusées.

Mme. SIEJA indique que, sur la communauté urbaine de Dunkerque, ils travaillent sur les PFAS, les microplastiques et les particules ultrafines. Elle ajoute qu'une étude est également en cours avec la CCHF sur ces thématiques et qu'ils y travaillent plus particulièrement sur les perturbateurs endocriniens.

M. MUYS demande si Mme. DRYJANSKI a des informations sur la nature des particules PM10 et PM2.5.

Mme. DRYJANSKI indique qu'ils en ont déjà discuté l'année dernière, mais qu'ils ne peuvent pas approfondir davantage.

M. MUYS demande si on a des informations plus précises sur la nature des PM10 et PM2,5, et pour les PFAS, si on a une idée des émetteurs.

Mme. DRYJANSKI précise qu'elle ne participe pas activement au programme. Elle ajoute que, selon elle, cela peut être un sujet, mais il ne lui semble pas que les émetteurs cités lors de la réunion soient, en tout cas pour ces polluants, parmi les principaux contributeurs dans ce secteur.

3. Le réseau de mesure du bruit de l'agglomération dunkerquoise

➤ **Présentation du réseau de mesure du bruit de l'agglomération dunkerquoise :** présentée par M. BERRIER.

Questions/réponses :



M. MUYS indique que, concernant l'implantation des capteurs à Loon-Plage, ils en mettent un au Tir-à-l'arc, ce qui se trouve très loin, à l'autre bout de la ville.

M. LEFRANÇOIS explique que le but est d'observer la propagation des vibrations sur l'ensemble du linéaire. Il précise qu'un premier capteur est positionné aux ateliers municipaux, qu'il sera repris sur la partie des fondations des bâtiments, et que le suivi se prolonge jusqu'à la fin de Loon-Plage afin de mesurer la propagation des ondes pouvant être émises dans le cadre du chantier.

M. MUS demande si, aux ateliers municipaux de Loon-Plage, le dispositif concerne uniquement le bruit ou s'il y a également un capteur de pollution.

M. LEFRANÇOIS précise qu'il s'agit de capteurs de vibrations et de bruit. Il explique que l'objectif est de mesurer aujourd'hui le niveau de vibrations et de bruit avant que les travaux plus intenses ne se poursuivent sur la partie du grand port maritime, et de vérifier ensuite si ces niveaux évoluent. Il ajoute qu'aux ateliers municipaux, il y a également un capteur de retombées de poussière, destiné aux poussières sédimentables.

M. MUYS demande s'il y a eu une étude aéraulique pour évaluer le positionnement du capteur, précisant qu'il est plutôt sceptique à ce sujet.

M. LEFRANÇOIS indique que c'est un sujet qu'ils doivent étudier.

M. MUYS indique que le capteur se trouve à deux mètres d'une haie de deux mètres, ce qu'ils ont constaté lors de la décharge de Loon-Plage et des études sur le réenvole des poussières. Il précise que les serres étant en dômes, il y a automatiquement des réenvoles de poussière, et il estime que l'emplacement actuel du capteur n'est pas judicieux.

M. LEFRANÇOIS reconnaît qu'ils ont l'emplacement en tête, mais qu'il faut trouver un endroit où le capteur peut effectivement être positionné. Il explique que celui-ci avait été identifié pour l'instant, car il faut parfois prendre en compte l'ensemble des contraintes, ce qui n'est pas toujours simple.

Il explique qu'il y avait beaucoup de travaux dans la ville de Loon-Plage lorsque le capteur a été installé. Il précise qu'ils avaient envisagé de le placer à côté du stade, mais que des travaux étaient prévus à cet endroit. Il indique qu'à un moment, il fallait soit reporter l'installation, soit la décaler dans le temps, soit installer le capteur malgré tout à un endroit qui n'est pas forcément optimal. Il souligne toutefois que, pour les retombées sédimentables, cet emplacement reste pertinent.

M. MENARD remercie les participants et clôt la réunion.